

Intégration internationale

L'apport de l'Économie Politique Internationale revisité

Pierre BERTHAUD^{*}

RÉSUMÉ. La globalisation, la régionalisation et les processus transnationaux qu'elles charrient contribuent à relancer l'intérêt pour les questions relatives à l'intégration internationale. Sur le plan théorique, l'intégration internationale impose de s'affranchir des modèles qui postulent l'invariance des États nations. Elle conduit à rechercher des explications endogènes aux variations du nombre et de la taille des pays. Que propose l'Économie Politique Internationale (EPI) sur ce terrain ?

Cette contribution passe en revue l'apport des deux branches principales de la discipline : le rationalisme et le constructivisme. La force du programme rationaliste réside dans son appareillage théorique. Mais celui-ci n'est absolument pas calibré pour expliquer l'intégration internationale. Son apport s'arrête là où commence la problématique de l'intégration internationale. Il se trouve donc dans une impasse d'ordre essentiellement méthodologique. Le constructivisme est à l'origine plus sensible aux processus d'intégration internationale. Il offre des grilles d'interprétation utiles, en particulier pour ce qui concerne un des aspects de ces processus : la transnationalisation. Mais il souffre sur cet aspect et sur d'autres d'un déficit de théorisation qui brouille les conclusions auxquelles il conduit. Il est donc loin de tenir toutes ses promesses.

Pour l'heure, l'issue à ces difficultés semble résider plus du côté rationalisme que du côté du constructivisme. On envisage finalement un modèle « hyper rationaliste » d'intégration internationale qui constitue un beau défi à relever pour les tenants du programme constructiviste.

« L'économie politique internationale¹ est une tentative *interdisciplinaire* cherchant à analyser la sphère des relations économiques internationales, centrée

^{*} Maître de Conférences, Faculté des Sciences Économiques, Université Pierre Mendès France de Grenoble 2. IEPE – UMR CNRS 5111. Responsable du programme EPIID (Économie Politique de l'Intégration Internationale et du Développement). <Pierre.Berthaud@upmf-grenoble.fr>. Je tiens à remercier Michaela BOHN et Jean-Pierre CHANTEAU.

sur les phénomènes de *richesse* (...), en prenant en compte les articulations avec la sphère du politique, centrée sur les phénomènes de *puissance* » (KÉBABDJIAN, 1998, p. 103).

Cette démarche analytique originale se construit depuis trente ans environ aux confins de deux disciplines principales : les Relations Internationales dont elle est le plus directement issue, et l'Économie Internationale dont elle s'est rapprochée en empruntant parfois aussi beaucoup à ses méthodes². Un récapitulatif de son programme de recherches depuis la fin des années soixante met en exergue trois évolutions saillantes (*I.O.*, 1998).

En premier lieu, le renoncement à élaborer une *théorie générale de l'intégration politique*. L'expérience européenne en particulier avait nourri des ambitions de ce genre durant les années cinquante et soixante (HAAS, DEUTSCH, HOFFMANN). Les ambitions théoriques sont ensuite nettement « révisées à la baisse » après la publication de l'article de HAAS sur « l'obsolescence de la théorie de l'intégration régionale » (1975, 1976). Et bien que l'EPI continue aujourd'hui de produire en abondance sur le processus européen et sur d'autres processus d'intégration régionale dans le monde, l'horizon d'une « théorie générale des processus d'intégration politique » demeure lointain (*I.O.*, 1998, p. 654-5).

En second lieu, l'investissement sur une *théorie du système économique international* qui complète la théorie du commerce international par des éléments relatifs aux problèmes d'ordre (dilemmes d'action collective dans un système interétatique, dilemme d'action collective dans la formation de la politique extérieure nationale). Cet investissement théorique donne naissance au *programme rationaliste* de l'EPI qui focalise sur l'interdépendance entre les États nations. KEOHANE et NYE (1977), par exemple, mettent en exergue un possible dilemme entre les bénéfices économiques de l'interdépendance et ses coûts politiques. Un autre exemple est

¹ Désormais EPI.

² La présentation qui est faite ici de l'EPI s'inspire de deux sources principales : KÉBABDJIAN (1999) et le *survey* de KATZENSTEIN, KEOHANE et KRASNER paru dans INTERNATIONAL ORGANIZATION (désormais IO, 1998).

fourni par les travaux d'EPI qui débattent de la production de biens collectifs internationaux dans le prolongement de la théorie de la stabilité hégémonique formulée par KINDLEBERGER (1971). Cette branche de travaux contribue plus que tout autre à forger l'originalité de l'EPI vis-à-vis des Relations Internationales. Sans se détourner complètement des questions de sécurité internationale (problématique de la paix et de la guerre entre les nations), l'EPI justifie son recentrage sur les questions d'économie internationale par l'essor des facteurs d'interdépendance économique (ouverture commerciale, investissement international, etc.). Cette orientation est encore renforcée depuis les années quatre-vingt-dix à la suite de l'effondrement du système socialiste.

En troisième lieu, l'investissement de nature essentiellement *empirique et interprétative* sur des faits économiques qui échappent à la théorie existante : en l'occurrence au programme rationaliste de l'EPI. Dès la fin des années soixante, les économistes décrivent des phénomènes et processus « transnationaux », c'est-à-dire non réductibles à des modèles d'interdépendance internationale (HYMER³, COOPER, VERNON). L'EPI s'empare très rapidement de ces questions. Un numéro spécial de *INTERNATIONAL ORGANIZATION* est consacré aux *relations transnationales* (I.O., 1971). Ce thème de la transnationalisation s'impose au cours des années soixante-dix, autant dans le champ de l'économie que dans celui de l'EPI. Au cours des années quatre-vingt, il est englobé sous la thématique plus large de la *globalisation* économique : un processus réel ou supposé d'*intégration économique internationale* (RODRIK, 2000, p. 177⁴) qui s'accompagne de réflexions sur la gouvernance⁵ d'un système hybride. Le système mondial semble se situer quelque part entre l'ordre stato-centré que s'efforce de théoriser le programme rationaliste et

³ À travers qui les travaux précurseurs de M. BYÉ seront diffusés dans la littérature anglo-saxonne.

⁴ Pour RODRIK (2000, p. 177-78), en effet, l'usage de la formule « intégration économique internationale » est préférable à celui des termes « globalisation » ou « mondialisation » dans la mesure où il possède un sens bien défini pour les économistes et, au-delà, n'implique aucun jugement de valeur positif ou négatif sur le processus lui-même.

⁵ Parmi les nombreuses définitions de ce terme : « Par gouvernance, on entend « les processus et institutions, à la fois formelles et informelles, qui guident et restreignent les activités collectives d'une communauté. Le gouvernement est le sous-ensemble des procédures de gouvernance qui agit avec autorité et crée des obligations formelles » [KEOHANE & NYE (2000, p. 12)].

un ordre « géo-centré » composé d'acteurs et de processus transfrontaliers face auquel le programme rationaliste est mis en difficulté. Cette veine de travaux destinés à décrire et à interpréter cette situation hybride compose l'essentiel de l'autre grand programme de recherche de l'EPI actuelle : le *constructivisme*.

En somme, l'EPI est aujourd'hui composée de deux branches principales. La première est vouée à la *théorisation d'un système stato-centré* composé par des États nations interdépendants. La seconde se destine à *l'interprétation des processus d'intégration internationale*, notamment ceux susceptibles à terme de remettre en cause le système stato-centré. On entrevoit alors le dilemme auquel cette discipline est exposée. Il s'apparente à l'extrême à la formule de CAMUS : « ... vous me donnez à choisir entre une description qui est certaine mais qui ne m'apprend rien [le programme rationaliste], et des hypothèses qui prétendent m'enseigner mais ne sont pas certaines » [le programme constructiviste].

D'une manière moins tranchée et plus juste pour chacun des deux programmes de recherche en question, le dilemme est entre une théorie très riche et suggestive d'un système qui, par bien des côtés, semble remis en cause par la globalisation, et une profusion d'hypothèses, de scénarios et de projections qui semblent plus appropriées aux faits d'intégration internationale que l'on observe actuellement, mais qui manquent cruellement des appuis théoriques qui permettraient de les classer ou même simplement de les tester. L'on constate donc un écart croissant entre les théories de l'EPI et les systèmes d'interprétation qu'elle propose. Cet écart manifeste ce que nous proposons d'appeler un « déficit de théorisation » des faits d'intégration internationale. Concrètement, ce déficit concerne aussi bien les processus les plus globaux d'intégration internationale (la globalisation proprement dite) que des processus plus circonscrits (continentalisation, régionalisation, etc.).

L'objet de cette contribution n'est pas d'expliquer les raisons de ce déficit de théorisation. Il est plus modestement de justifier cette proposition en référence à une double clarification concernant ce qu'il convient d'entendre par « théorie » et par « intégration internationale ».

En commençant par la seconde, nous dirons que l'intégration internationale est littéralement le processus par lequel les États nations varient : autrement dit, le processus qui les fait varier en nombre et en taille — et par inférence probablement aussi (mais pas nécessairement) en pouvoirs relatifs. Dans un système international où les États se partagent (se disputent parfois) un ensemble limité de territoires, l'intégration internationale recouvre tous les processus qui aboutissent à un repartage des frontières entre deux ou plusieurs États. Intuitivement, elle recouvre déjà des processus très divers : la cession par un État d'une région à un autre État (volontairement ou non) ; l'unification sous des formes variées (union, fédération, confédération etc.) de deux États ou plus ; l'absorption d'un État dans un autre... En un sens moins intuitif, mais qu'il convient de prendre en compte dans une démarche théorique, elle recouvre aussi le processus dual du précédent : des fait de désintégration nationale. Dans un système monde entièrement partagé en États nations⁶, l'intégration internationale et la désintégration nationale sont en effet les deux faces d'une même pièce. Retenons pour l'heure qu'une théorie de l'intégration internationale doit par conséquent prendre ses distances avec le postulat d'invariance des États nations : postulat que l'on retrouve à la base du programme rationaliste de l'EPI — mais aussi, sous la même forme, à la base de l'économie internationale conventionnelle⁷, et même, jusqu'à il y a peu encore, à la base de ce qu'il était convenu de nommer la théorie (économique) de l'intégration régionale⁸. Retenons encore qu'une théorie de l'intégration internationale recèle aussi nécessairement une théorie de l'intégration nationale, de sorte que sous la même hypothèse de « monde fini », tout processus d'intégration nationale s'analyse à son tour comme un élément de désintégration internationale. Retenons enfin que les processus de transnationalisation mis en exergue par le programme constructiviste de l'EPI apparaissent ici au mieux comme un vecteur ou une étape de l'intégration internationale et, à l'extrême, comme des processus indépendants. En aucune

⁶ L'hypothèse du « monde fini » de Paul VALÉRY.

⁷ Depuis la théorie de l'avantage comparatif ricardienne jusqu'à la nouvelle théorie du commerce international en passant par les modèles de type HECKSCHER – OHLIN.

⁸ La branche particulière de travaux e économie internationale qui est ouverte par J. VINER en 1950.

manière, ils ne peuvent englober la variété des phénomènes qui contribuent à l'intégration internationale.

Les choses sont beaucoup plus simples pour ce qui concerne la démarche de théorisation. Théoriser, c'est endogénéiser des variables au lieu de les prendre pour données. Ainsi au lieu de postuler l'invariance des États nations ou bien de considérer *a priori* que les variations observées du nombre et de la taille des États nations qui composent le système monde sont expliquées par des facteurs exogènes, une théorie de l'intégration internationale se donne pour objet de fournir une explication endogène des variations que subit le système des États nations. Il lui est toujours possible sur cette base, de chercher ensuite à expliquer sous quelles conditions ces variations peuvent être réduites ou interrompues au cours d'une période. Mais elle doit avant tout se doter d'un modèle qui spécifie les facteurs susceptibles de faire varier les nations en nombre et en taille. Sous cet angle de vue, il apparaît que la soi-disant théorie économique de l'intégration régionale — la théorie des Unions douanières développée à la suite de VINER (1954), *a fortiori* la théorie des zones monétaires optimales de MUNDELL (1963) ou de MCKINNON (1963) — n'en est pas véritablement une. Elle se propose en effet d'expliquer les effets d'accords économiques internationaux et, dans sa branche normative, les conditions économiques auxquelles est suspendue la réussite de tels accords. Mais elle ne propose aucune explication des raisons de ces accords ni aucune explication des raisons pour lesquelles des processus d'intégration économique autres que par des accords se développent. Les sciences politiques ne sont donc pas les seuls à avoir butté sur l'obstacle de la théorie générale de l'intégration internationale. Toujours sous cet angle de vue, que serait une théorie d'EPI de l'intégration internationale ? On proposera ici la réponse suivante : une explication des variations du nombre et de la taille des États nations qui articulerait des éléments de richesse et des éléments de puissance ou, pour le dire autrement, qui associerait dans le même modèle la logique des intérêts économiques et celle des intérêts politiques. Cette théorie n'est assurément pas en mesure de rendre compte de l'ensemble des faits relatifs à la globalisation et / ou aux diverses expériences de régionalisations actuelles. Elle peut néanmoins être d'une grande utilité pour organiser et confronter les multiples discours sur ces deux questions.

La suite de ce papier est divisée en quatre parties. La première partie se livre à une présentation succincte de la ligne de partage actuelle entre les deux grandes orientations de recherche de l'EPI (rationalisme et constructivisme). Les suivantes rendent compte de la manière dont sont conçus et analysés les faits d'intégration internationale par l'EPI dans chacune de ces deux familles de travaux. La deuxième partie argumente le point de vue selon lequel le programme rationaliste se trouve dans une impasse sur ce plan. Il en résulte qu'il est pratiquement dépourvu d'instruments pour théoriser la globalisation. La troisième partie constate que le programme constructiviste propose une théorie / des théories de la *transnationalisation* qui couvrent indéniablement une partie du champs des questions relatives à l'intégration internationale. C'en est une partie substantielle et, probablement même, la partie la plus pertinente aujourd'hui pour rendre compte de divers aspects de la globalisation et pour les interpréter autrement qu'en référence à des systèmes auto-référentiels⁹. Mais c'en est une partie seulement.

On évoquera en conclusion une voie de théorisation des faits d'intégration internationale autres que ceux relevant de la transnationalisation. On se penchera sur une problématique qui se déploie aux confins de l'EPI et de la science économique, mais qui offre peut-être des possibilités nouvelles à la branche rationaliste pour sortir de l'impasse dans laquelle elle est. Elle fournit en tout cas une image, certes hautement stylisée, de l'intégration internationale et donne une consistance théorique à l'idée jamais creusée depuis KEOHANE et NYE selon laquelle intégration économique et désintégration politique « avancent main dans la main » (ALESINA et Alii, 2000).

⁹ On fait allusion ici aux diverses catégories de travaux développées dans le champ du *postmodernisme* (JO, 1998, p. 677). Ces travaux réfutent toute possibilité de faire science dans le domaine social, et se limitent à démasquer les relations de pouvoir incluses dans tout processus de connaissance, y compris le leur, et dans toute forme de communication (Idem).

1. Les deux orientations théoriques générales de l'EPI

L'EPI se partage aujourd'hui en deux grandes familles de travaux théoriques.

Les théories rationalistes qui empruntent à des degrés divers au logicisme économique s'inscrivent toutes dans le *paradigme stato-centrique*. On le perçoit dans l'inscription au cœur de leur modèle d'une division tranchée entre ce qui relève de l'économie politique de la nation dans son environnement¹⁰, et ce qui relève du système interétatique. Cette famille de modèles couvre désormais aussi bien la tradition réaliste et néoréaliste qui met l'accent sur le pouvoir et la coercition, que la tradition libérale et néolibérale – « l'ennemi intime » de la précédente – qui insiste plutôt sur les intérêts et les formes de coopération volontaires (adhésion) des Etats.

La famille constructiviste n'a rien à envier au rationalisme sur le plan de la variété des théories. La diversité des approches qu'elle recèle rend même tout exercice de délimitation de son périmètre extrêmement subjectif. On s'en tiendra ici au fait qu'elle s'inscrit dans une tradition plus proche de la sociologie que de l'économie, et qu'elle cherche à éclairer comment la « réalité », y compris les intérêts qui contribuent à forger l'identité des acteurs, est socialement construite (IO, 1998, p. 646). Il en découle une vision d'ensemble : « la société mondiale et ses diverses composantes se construisent mutuellement et (...) les relations internationales n'existent pas seulement par leur contenu, les processus et les effets des interactions, mais aussi par le regard qui est porté sur elles » (SMOUTS, 1998, p. 14). La veine constructiviste se caractérise en outre – et c'est l'élément qui nous intéresse le plus ici – par la distance qu'elle s'efforce de prendre avec le paradigme stato-centrique. Les rédacteurs du *survey* de IO (1998) recensent deux courants principaux dans cette famille¹¹. Le *constructivisme conventionnel* (RUGGIE, par exemple) rejette les conceptions rationalistes de la nature humaine et étudie, dans une perspective historique critique, comment de nouveaux arrangements structurels émergent et comment ils interagissent avec les structures existantes et les agents. Le *constructivisme critique* (COX, par exemple) rejette lui aussi les conceptions

¹⁰ L'économie politique du protectionnisme chez KÉBABDJIAN (1999, chapitre 2).

¹¹ En réalité trois. Mais le *postmodernisme* est écarté en vertu de son postulat de rejet de la démarche scientifique.

rationalistes de la nature humaine et insiste notamment sur la manière dont les connaissances acquises par tel ou tel groupe produisent des effets normatifs. KÉBABDJIAN (1999) établit aussi une distinction entre deux courants : le cognitivisme (YOUNG, HAAS, par exemple) et le constructivisme proprement dit (KRATOCHWIL, RUGGIE, COX, etc.). Mais cette distinction ne recoupe pas exactement la précédente dans la mesure où il perçoit des possibilités de convergence fortes entre le cognitivisme et le rationalisme, alors que les mêmes possibilités ne semblent pas ouvertes entre ce qu'il nomme le constructivisme et le rationalisme (1999, p. 270). Dans cette contribution, on parlera du constructivisme en général, en précisant néanmoins parfois les sensibilités concernées.

L'objet de cette contribution étant d'extraire et d'apprécier la contribution de l'EPI ainsi délimitée à l'analyse des problèmes d'intégration internationale, on se gardera d'évaluer la contribution de chacune de ces familles sur d'autres terrains.

2. Impasse du programme rationaliste

Un panorama des théories de l'EPI se devrait de consacrer une part substantielle aux travaux et débats à l'intérieur de ce programme. L'orientation rationaliste est non seulement à l'origine de la séparation de la discipline d'avec sa discipline souche (les Relations Internationales). Elle est aussi le guide de ses avancées au moins jusqu'à la fin des années 80. Elle a régné en maître quasi-absolu jusqu'au début des années 90, et continue, malgré les ouvertures consenties depuis aux problématiques constructivistes, de dominer la discipline (KÉBABDJIAN, 1999).

Une étude focalisée sur la contribution de l'EPI à la théorie de l'intégration internationale n'a pas besoin de s'y attarder autant. Car, sauf à vouloir dresser la liste exhaustive des intuitions et pistes de recherche restées inexplorées ou non abouties, la production rationaliste sur ce plan, demeure embryonnaire. Elle est en outre dans une impasse. Impasse ne signifie toutefois pas échec.

Il y aurait échec si ce type de questions avait été l'attracteur des théories ou, du moins une de leurs préoccupations fortes. Ce n'est pas le cas. Cette catégorie de

faits a parfois servi à justifier un certain nombre d'interrogations. Mais elle n'a pas été un guide sur le terrain de l'élaboration théorique, tant dans les courants réalistes et néo-réalistes que dans les courants libéraux et néo-libéraux. Le programme rationaliste a concentré son effort de théorisation sur les relations d'intérêt et de pouvoir entre des Etats invariants. Il évacue ainsi, le plus souvent pour les besoins de la théorie elle même, tous les aspects de possibles variations de ces Etats – *a fortiori* de leur possible mise en cause.

La force du programme rationaliste et ce qui l'unifie fondamentalement, réside dans l'adhésion sans faille au paradigme stato-centrique dont le moins que l'on puisse dire est qu'il ne prépare pas à une théorie de l'intégration internationale.

Il y a une autre raison pour laquelle on se refusera à parler d'un échec. Les théories conçues dans cette veine (théories de la stabilité hégémonique, théories des régimes) ne sont pas closes. Elles constituent un apport réel à une théorie de l'EPI, aujourd'hui probablement encore son apport le plus substantiel. Et bien qu'elles soient pour l'heure aux antipodes de ce que réclamerait une économie politique de l'intégration internationale, il serait préjudiciable pour la discipline de ne pas chercher à les adapter, à les recalibrer, et à les intégrer dans un programme renouvelé.

On doit néanmoins parler d'une impasse pour deux raisons notamment. Premièrement, le programme rationaliste reconnaît aujourd'hui l'étroitesse de ses modèles et théories, en particulier de la théorie des régimes internationaux (IO, 1998). Il admet qu'une part de plus en plus substantielle du réel lui échappe. Ni la mondialisation, ni les processus de régionalisation (européen en particulier), *a fortiori* les problèmes de gouvernance qui les accompagnent ne se laissent réduire à la problématique des régimes internationaux. Les théories rationalistes ayant poussé très loin la sophistication et la précision de leurs modèles constatent que ceux-ci sont susceptibles de couvrir seulement une part infime de la réalité contemporaine : certains problèmes liés au statut de *l'hegemon* dans l'économie internationale, d'autres relatifs à des formes de coopération formelle dans des domaines circonscrits (*issue areas*).

Deuxièmement, le renouvellement de la théorie des régimes internationaux (son reprofilage et sa généralisation pour envisager ces questions nouvelles) est

concevable. Il semble pourtant ne pas pouvoir être conduit sans prendre ses distances avec « l'axiomatique » rationaliste : celle héritée du logicisme économique pour les branches libérales et néo-libérales, celle associée aux hypothèses de l'anarchie et la puissance pour les branches réalistes et néo-réalistes. En d'autres termes, le concept de régime international paraît maintenant pouvoir être projeté dans un autre environnement théorique de manière à conserver ce qu'il cristallise d'acquis, tout en le faisant évoluer sur la voie de la théorisation de l'intégration internationale. On en vient ainsi aux possibilités et limites que présente l'exercice.

3. Promesses du constructivisme

Comment conserver ce que le rationalisme a produit de plus général (à savoir le concept de régime) en relaxant les hypothèses axiomatiques qui limitent son opérationnalité sur les questions d'intégration internationale ?

Telle est la voie suivie ici. Elle rejoint la partie des travaux constructivistes qui s'emploient à chercher des prolongements aux acquis de la discipline plutôt qu'à chercher à élaborer une alternative (KÉBABDJIAN, 1999, *IO*, 1998)¹².

Le problème est le suivant. Le rationalisme construit une théorie des régimes internationaux conçus comme des procédures institutionnelles de résolution plus performante de problèmes initiaux grâce à l'introduction de règles et de conventions¹³ (KÉBABDJIAN, 1999, p. 261). Cette démarche fortement teintée de fonctionnalisme repose sur un paradigme stato-centrique qui présente deux aspects : une hypothèse sur l'autonomie de l'Etat par rapport à la société, et une autre sur le

¹² KÉBABDJIAN comme le *survey* d'*IO* reconnaissent des limites à l'exercice, y compris en référence à des problèmes autres que ceux posés par l'intégration internationale. KÉBABDJIAN parle même à propos du constructivisme d'une hétérodoxie. Il semble en tout cas sceptique sur les possibilités de produire une grande synthèse entre néo-réalisme, néo-libéralisme, cognitivisme et constructivisme (p. 270). Comme *IO* cependant, il s'évertue à progresser dans cette direction.

¹³ Dans la ligne libérale par exemple, un régime international est une procédure qui transforme un jeu non-coopératif en un jeu coopératif.

système international réduit à un système interétatique. En conséquence, la dimension nationale se voit réduite de toute épaisseur. Elle est même purement et simplement exclue du raisonnement. KÉBABDJIAN appelle cette démarche *théorie des micro-régimes*. En l'état, elle n'a rien à proposer sur l'intégration internationale sinon que de réfuter l'existence de tout phénomène de ce type (y inclut les processus transnationaux) ou à admettre que ces changements lui échappent. Il lui oppose une *théorie des macro-régimes* en voie d'élaboration, qui ne prétend certes pas rivaliser en rigueur formelle et en élégance avec la théorie des micro-régimes, mais qui permet d'ouvrir sur l'interprétation de classes beaucoup plus variées de faits.

Le constructivisme relève d'une ontologie très différente (IO, 1998, p. 675). Son unité lui est donnée par l'insistance mise sur les identités, la connaissance, les conditions de production de cette connaissance et, les effets de cette connaissance (y compris des effets de méconnaissance et des effets de reconnaissance). Sa diversité tient à l'importance que tel ou tel courant accorde à ces éléments. Les cognitivistes considèrent que les régimes ou institutions changent les intérêts des Etats. Les constructivistes vont plus loin en considérant qu'ils changent aussi la carte des intérêts dans la société. Dans les deux cas, sont pris en compte les processus de *feed-back* allant des régimes et institutions internationales sur les acteurs : les seuls Etats dans le système cognitiviste, tous les acteurs, toutes les « unités actives » de la société dans le système constructiviste. Dans les deux cas aussi, la constitution de relations internationales et la mise en place de (macro)-régimes internationaux engendre une « métamorphose du jeu » (KÉBABDJIAN, 1999, p. 274), de sorte que la réorganisation des relations économiques internationales nourrit des effets de cliquet et des irréversibilités. Les implications pour l'analyse sont extrêmement nombreuses. On s'en tiendra à ce qui a trait à intégration internationale.

Ce type de raisonnement permet de décrire et, dans une certaine mesure, d'interpréter comment une séquence d'ouverture des nations par exemple, peut progressivement conduire à une phase de transnationalisation avec la formation, à l'échelle des nations concernées, mais aussi par-delà les nations, de groupes d'intérêt, de « communautés épistémiques » (HAAS) comme celles formées par les

« classes dirigeantes » (Cox) ou les « groupes-experts » qui émergent dans la mondialisation. L'analyse capture ici un élément-clé pour une théorie de l'intégration internationale telle que décrite dans l'introduction : la *variance* des Etats (cognitivism) et celle des nations (constructivism). Elle décrit une co-évolution entre le tout (la société mondiale) et ses parties (les Etats nations). Elle peut se prolonger par des considérations sur *l'hégémonie transnationale* (en jonction avec la tradition marxiste¹⁴).

Il reste que les travaux développés dans cette veine reposent sur des hypothèses beaucoup plus difficiles à spécifier que celles formant l'axiomatique de base du rationalisme. En outre, ils n'exhibent pas de conclusions claires sur la dynamique du système. Si leur qualité performative est indéniable pour ce qui concerne l'interprétation des tendances du passé et la relecture de l'histoire, elle sont beaucoup plus incertaines pour ce qui concerne des dynamiques en cours. Plus problématique encore est leur capacité à fournir des clés d'interprétation des processus d'intégration internationale autres que les processus transnationaux. On peut l'illustrer en reprenant les conclusions des travaux de RUGGIE, l'une des figures emblématiques du constructivism. RUGGIE (1983) a montré à travers son concept de « libéralisme enchâssé » que même en l'absence de processus massifs d'intégration internationale, des valeurs partagées pouvaient émerger par-dessus les nations et contribuer à propager un type d'ordre et de régime international. Ce faisant, il montre aussi que des valeurs transnationales peuvent durablement exister et contribuer à structurer les sociétés sans pour autant nécessairement déboucher sur une modification des frontières et, plus fondamentalement encore, des Etats nations. C'est aussi le « paradoxe » que pose depuis fort longtemps la construction européenne aux « théories de l'intégration politique » (DEUTSCH, MITRANI, etc.) : est on en présence d'une logique intergouvernementale, certes de plus en plus teintée de transnationalisme – notamment au sens des communautés épistémiques –, ou bien les cultures de l'ouverture, de l'internationalisation, de la transnationalisation etc. engagent-elles de manière irréversible la construction européenne sur la voie du supranationalisme, avec ce que cela implique comme éléments de dépassement des nations (intégration et par conséquent aussi désintégration) ? Le constructivism

¹⁴ Le marxisme sera intégré dans une version ultérieure de ce papier.

peut utilement renouveler le débat en considérant plus à fond les aspects de transnationalisation. Mais il ne va pas au-delà sur le plan de la théorisation des autres faits d'intégration internationale.

4. Conclusion : retour au rationalisme ?

Il ressort de ce panorama que l'EPI dispose de théories de relations interétatiques et de théories de la transnationalisation, mais qu'elle manque encore d'explications endogènes des variations des Etats-nations et de leur reconfiguration. Sans prétendre que les suggestions qui suivent pourraient s'inscrire dans le prolongement des programmes de recherche de l'EPI ainsi présentés, il convient en conclusion d'explorer quelques pistes pour combler ce manque. Il semble qu'un renouvellement du programme rationaliste se profile à partir des prospections d'économistes sur le terrain de l'intégration internationale. C'est ainsi en tout cas que l'on est tenté de lire les travaux récemment développés par ALESINA et ALII (1997, 2000). Dans un article au titre évocateur, ces auteurs développent un modèle tout ce qu'il y a de plus « rationaliste » décrivant rigoureusement, mais sur la base d'hypothèses extrêmement réductrices, la manière dont l'*intégration économique* (ici assimilée aux diverses formes de levée des obstacles aux transactions internationales) conduit à des processus de *désintégration politique* (entendue ici comme le morcellement d'Etats nations politiquement hétérogènes). Observant que le nombre des Etats indépendants n'avait pratiquement pas cessé de croître depuis l'après-guerre, ils tentent par cette modélisation de formaliser l'idée selon laquelle la mondialisation économique ne serait pas seulement un corollaire de l'affirmation des nations indépendantes, mais qu'elle en serait une cause fondamentale.

Leur démonstration reprend le principe de base de l'analyse économique selon lequel la levée des obstacles aux échanges est un facteur d'enrichissement pour le monde. Le libre-échange permet sinon d'effacer les frontières politiques du moins de compenser leurs effets (« jeu à somme positive »). Ils confrontent cette hypothèse à une autre de nature également économique selon laquelle l'accroissement de la taille du marché intérieur étant source de gains de productivité, est aussi source d'enrichissement. De la sorte, il existe deux moyens d'accroître la richesse d'un

pays. Le premier, classique, procède de l'ouverture. Le second procède de la grande taille du pays. On conçoit immédiatement qu'un pays de petite taille (à faible population) aura plus d'intérêt et d'incitation à l'ouverture qu'un pays de grande taille. À ces deux hypothèses économiques, les auteurs ajoutent une hypothèse de nature politique sur les coûts de la « grande taille » ou de l'accroissement de la taille d'un pays. Un grand pays est supposé être plus hétérogène en population qu'un petit pays. Cette proposition n'est bien évidemment pas toujours vérifiée. Les auteurs rappellent que des pays relativement petits, tels qu'à l'extrême le Rwanda, sont extraordinairement hétérogènes tandis que d'autres plus grands, comme le Japon par exemple, présentent une relative homogénéité politique. Ils soutiennent néanmoins – économétrie à l'appui – qu'en moyenne et en tendance cette relation entre taille et coûts d'hétérogénéité politique se vérifie. À ce point, on est en présence de deux spécifications sur les gains économiques de l'intégration et d'une spécification sur ses coûts politiques. Si l'on ajoute une dernière hypothèse de décroissance des rendements des gains économiques au fur et à mesure de l'accroissement de la taille des pays, il n'en faut pas plus pour élaborer un modèle (d'équilibre) justifiant la proposition de départ. *La libéralisation des échanges (commerciaux dans le modèle) devient un substitut à l'accroissement de la taille des pays.* Non seulement, les nations sont moins tentées dans un régime libre-échangiste d'accroître leur taille (par des formes de colonialisme ou autres, par exemple), mais leurs populations sont tentées par le *séparatisme politique* (la recherche de la plus grande homogénéité possible de cultures, de langue, etc.).

Les auteurs sont parfaitement convaincus du caractère stylisé de ce modèle. Ils en tirent néanmoins quelques implications pour l'interprétation de l'histoire et de l'actualité.

Première implication, l'histoire de la création des Etats nations et des sécessions qui ont eu lieu depuis la fin des guerres napoléoniennes est influencée par le régime commercial en vigueur (ALESINA et Alii, 1997). Le processus de constitution des nations au début du 19^e siècle peut être interprété comme résultant d'un arbitrage entre avantage de la taille du marché et coûts de l'hétérogénéité de la population. La fin du 19^e siècle et l'émergence d'empires coloniaux peut être vue, au moins en partie, comme une réponse à la stagnation des échanges commerciaux

entre puissances européennes. Ces puissances auraient trouvé dans le colonialisme des possibilités d'étendre leurs marchés dans une période de protectionnisme croissant. Qui plus est, ces puissances n'ayant pas à supporter l'intégralité des coûts de l'hétérogénéité politique résultant de leurs empires (la métropole ne partageant pas les mêmes institutions que les colonies), la constitution d'empires se révèle « intéressante » économiquement à défaut de pouvoir bénéficier du libre-échange. Quant à la période ouverte après la seconde guerre mondiale, elle correspond à une phase de réduction graduelle des entraves aux échanges qui favorise le bourgeolement de petites nations ainsi que l'éclatement des empires ou de certains Etats-nations très hétérogènes.

Deuxième implication, l'actuel processus d'intégration européenne peut, lui aussi, être lu au regard de ce modèle. Dans la mesure où l'on est en présence d'un processus d'intégration économique *en profondeur*, il serait prédictible que l'on observe une demande forte d'indépendance politique (au moins relative) de la part de certaines régions et provinces en Europe. Les auteurs s'inscrivent ainsi dans la ligne des analyses qui anticipent sur un modèle « d'Europe des régions » plutôt que sur des modèles d'Europe des nations ou de la nation Europe. La différence d'avec la plupart des analyses qu'ils rejoignent est que ces auteurs déduisent leurs prédictions d'une théorie clairement spécifiée.

Cela n'augure aucunement de la pertinence de leur démarche. Mais cela atteste qu'une voie de théorisation de l'intégration internationale est ouverte.

Références citées :

ALESINA A., SPOLAORE E. ET WACZIARG R., (1997) « Economic Integration and Political Disintegration », *NBER, Working Paper* n° 6163, september.

ALESINA A., SPOLAORE E. ET WACZIARG R., (2000) « Economic Integration and Political Disintegration », *The American Economic Review*, vol. 90(5), december.

- COX R.W., (1996) *Approaches to World Order*, Cambridge, Cambridge University Press.
- INTERNATIONAL ORGANIZATION, (1998) « International Organization and the Study of World Politics » (KATZENSTEIN P.J., KEOHANE R.O., KRASNER S.D.), vol. 52(4), autumn.
- INTERNATIONAL ORGANIZATION (1971) (KEOHANE R.O., NYE J.S.), « Transnational Relations and World Politics : an introduction », vol. 25.
- HAAS E., (1992) « Introduction : Epistemic Communities and the International Political Coordination », *International Organization*, vol. 46(1).
- KÉBABDJIAN G. (1998) « La théorie de la régulation face à la problématique des régimes internationaux », *L'année de la régulation*, vol. 2.
- KÉBABDJIAN G., (1999) *Les théories de l'économie politique internationale*, Paris, Le Seuil, Coll. « points-économie ».
- KEOHANE R.O., NYE J.S., (1977) *Power and Interdependence : World Politics in Transition*, Boston, Little, Brown.
- RODRIK D., (2000) « How Far Will International Economic Integration Go ? », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 14(1), winter.
- RUGGIE, J.G., (1983) « International Regimes, Transactions and Change : Embedded Liberalism in Postwar Economic Order », in KRASNER S., (ed.) *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press.
- SMOUTS M-C, dir (1998) *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po.
- STRANGE S., (1988) *States and Markets. An Introduction to International Political Economy*, London, Pinter.
- SUMMERS L.H., (1999) « Reflexions on Managing Global Integration », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 13(2), spring.